

UBG WRAP

GROUPE 2A INSECTICIDE

THIONEX 50 W
Poudre mouillable insecticide

COMMERCIAL

Ce produit ne doit pas être utilisé à l'intérieur ou autour d'habitations ou d'autres sites résidentiels, comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par des personnes non certifiées.

DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS

GARANTIE : Endosulfan 50 %
Avertissement, contient l'allergène soya.

N° D'HOMOLOGATION 14617
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

| NOTE À L'UTILISATEUR | |
|--|---|
| La dernière journée d'utilisation est le 31 décembre 2012 sur les cultures ou dans les sites suivants : | pomme, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, raisin, poire, concombre de serre, tomate de serre. |
| La dernière journée d'utilisation est le 31 décembre 2016 sur les cultures suivantes : | abricot, céleri, cerise, concombre, aubergine, laitue (pommée), melon, plantes ornementales (extérieur), plantes ornementales (serre), pêche, poivron, prune, pomme de terre, citrouille, courge, fraise, tomate. |
| NE PAS utiliser ce produit sur une culture ou dans un site après le 31 décembre 2016. Ce produit ne doit pas être utilisé à l'intérieur ou autour d'habitations ou d'autres sites résidentiels, comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par des personnes non certifiées. | |

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789, Donnybrook Drive
Dorchester (Ontario)
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET : 1 kg

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Dangereux en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Après avoir manipulé le produit, se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de boire ou fumer, puis mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ni laisser le produit dériver vers des endroits occupés par des personnes et des animaux non protégés ou vers des cours d'eau, des lacs ou des étangs afin de protéger la faune : CE PRODUIT EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale, y compris les cultures sur lesquelles les résidus sont dangereux. Ne pas contaminer les engrais, les semences et les marchandises semblables. Cause des dommages graves au raisin Concord. Les haricots de Lima, les géraniums et les chrysanthèmes peuvent subir certains dommages.

Lors de la pulvérisation en serre et durant une exposition commerciale ou prolongée au moment du mélange ou du chargement de la pulvérisation, porter des gants en caoutchouc synthétique et un masque ou un respirateur convenable comme protection contre l'endosulfan, tel que le l'appareil respiratoire 5058 d'American Optical ou l'appareil respiratoire Agritox de Wilson. Éviter de respirer les poussières.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible en cas d'urgence (p. ex., un emballage brisé, un déversement ou un bris de l'équipement) : une combinaison, des gants et un casque protecteur résistant aux produits chimiques de même qu'un respirateur approuvé par le NIOSH.

Ne traiter que lorsque le potentiel de dérive vers des zones occupées par des personnes ou des zones d'activité humaine (habitations, chalets, écoles et espaces récréatifs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'épandage et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas faire d'ensilage à partir des cultures traitées ou servir les résidus de récolte au bétail ni permettre à celui-ci de paître sur les zones traitées.

Mélange et chargement de la poudre mouillable

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Traitement au moyen d'un équipement manuel

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

Ne pas manipuler plus de 0,54 kg de produit par jour par personne. (À raison de 1,2 kg de produit/1 000 L d'eau, cela permet à l'opérateur antiparasitaire d'appliquer environ 450 L de bouillie de pulvérisation par jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition à chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours.

Préposés à l'application du pesticide utilisant de l'équipement de pulvérisation pneumatique

Le préposé à l'application du pesticide utilisant de l'équipement de pulvérisation pneumatique doit :

- (i) utiliser un tracteur à cabine fermée qui fournit une barrière physique et une protection respiratoire (p. ex., filtration des poussières/brouillard et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être munie d'une paroi résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant et empêche tout contact avec des pesticides en dehors de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Avoir à sa disposition des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine durant l'étalonnage, les réparations ou le nettoyage de l'équipement; ou
- (ii) utiliser un tracteur à cabine ouverte et porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants, un casque protecteur, tous résistant aux produits chimiques, et un respirateur approuvé par le NIOSH. Parmi les casques protecteurs résistant aux produits chimiques, on compte entre autres les So'Westers ou les casques imperméables à bords larges, et les capuchons protégeant adéquatement le cou. Éviter de se toucher le visage ou autre régions non protégées du corps durant l'application.

Abricots, pêches, cerises et prunes : Ne pas manipuler plus de 32 kg de produit par jour par personne. (À raison de 4,5 kg/ha, cela permet de traiter environ 7 ha/jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition à chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours.

Traitement au moyen d'un équipement à rampe

Utiliser un tracteur à cabine fermée qui fournit une barrière physique et une protection respiratoire (p. ex., filtration des poussières/brouillard et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être munie d'une paroi résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant et empêche tout contact avec des pesticides en dehors de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussettes et des chaussures. Avoir à sa disposition des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine durant l'étalonnage, les réparations ou le nettoyage de l'équipement.

Pommes de terre : Ne pas manipuler plus de 174 kg de produit par jour par personne. (À raison de 1,75 kg/ha, cela permet de traiter environ 100 ha/jour.) Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition à chaque opérateur antiparasitaire, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et échelonner le traitement sur plusieurs jours. Pour usage tous les deux ans seulement.

S'il faut pénétrer dans les zones de traitement (c'est-à-dire, avant le délai de sécurité (DS) indiqué), les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des lunettes à coques ou un écran facial.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Afin de réduire les rejets d'endosulfan dans l'environnement par volatilisation, l'endosulfan ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

ZONES TAMPONS

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières et ruisseaux, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons (m) requises pour la protection des : | | | |
|---------------------------|--|------------------------|---|-------------|--|-------------|
| | | | habitats d'eau douce d'une profondeur : | | habitats estuariens ou marins d'une profondeur : | |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur agricole* | Concombre, courge, melon, citrouille, aubergine, poivron, tomate, pomme de terre, fraise | | 90 | 40 | 120 | 120 |
| | Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur, laitue | | 75 | 30 | 120 | 120 |
| | Céleri | | 50 | 20 | 120 | 120 |
| Pulvérisateur pneumatique | Pomme, poire, abricot, cerise, pêche, prune, raisin | Début de la croissance | 70 | 60 | 90 | 80 |
| | | Fin de la croissance | 60 | 50 | 80 | 70 |

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire de 70 % la largeur de la zone tampon. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide THIONEX 50W, insecticide ou acaricide du groupe 2A. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide THIONEX 50W et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide THIONEX 50W ou les insecticides ou acaricides du même groupe 2A avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus du nombre indiqué de pulvérisations consécutives d'insecticide THIONEX 50W ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux services techniques, United Agri Products, 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

À moins d'indication contraire, traiter lorsque les insectes commencent à apparaître et répéter selon le besoin pour maintenir la suppression. Les recommandations « par 1 000 litres » sont basées sur une pulvérisation diluée. Les doses « par hectare » indiquées pour les arbres fruitiers s'appliquent aux arbres adultes. Pour les légumes et les petits fruits, utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète, selon le niveau de développement des feuilles et de l'équipement de pulvérisation utilisé. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel de bien mouiller toutes les parties des plantes à traiter. Agiter de façon continue.

Traitement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques; Ne pas utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination de déchets.

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l’extérieur, lors de l’application à l’extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d’application, d’après des lectures prises à l’extérieur de la zone de traitement, côté au vent.

| CULTURES | INSECTES | DOSE/HECTARE |
|-------------------------------------|---|------------------------------|
| POMME, POIRE (EST DU CANADA) | Puceron vert du pommier, puceron rose du pommier, phytopte du poirier, punaise terne : Traiter lorsque les lettres ou les calendriers de pulvérisation du gouvernement local recommandent la pulvérisation pour ces insectes. Ne pas faire plus de 2 traitements après le stade calice. | 1 kg/1 000 L 4,5 kg/ha |
| | Cicadelle blanche du pommier, cicadelle de la pomme de terre : Traiter à la fin de juillet ou au début d’août, lorsque les jeunes nymphes sont au seuil de nuisibilité. Faire un traitement par année. | 2,6 kg/ha |
| | Phytopte, psylle du poirier, carpocapse de la pomme : Traiter lorsque les lettres ou les calendriers de pulvérisation du gouvernement local recommandent la pulvérisation pour ces insectes. | 1,5 kg/1 000 L 6,75 kg/ha |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 4 jours. NE PAS TRAITER dans les 15 jours précédant la récolte. Faire jusqu’à deux traitements par année (sauf indication contraire), et attendre au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 5,6 kg produit/ha par saison. | |
| POMME, POIRE (COLOMBIE-BRITANNIQUE) | Puceron vert du pommier, cicadelle, puceron rose du pommier, punaises lygus | 750 g/1 000 L 3,25 kg/ha |
| | Cicadelle blanche du pommier, cicadelle de la pomme de terre : Traiter à la fin de juillet ou au début d’août, lorsque les jeunes nymphes sont au seuil de nuisibilité. Faire un traitement par année. Traiter selon les recommandations provinciales. | 2,6 kg/ha |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 4 jours. NE PAS TRAITER dans les 15 jours précédant la récolte. Faire jusqu’à deux traitements par année (sauf indication contraire), et attendre au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 5,6 kg produit/ha par saison. | |
| ABRICOT, CERISE, PÊCHE, PRUNE (EST) | Mineuse du pêcher (rhizophage), petite mineuse du pêcher : Faire 3 traitements (équipement manuel | 1,5 kg/1 000 L |

| CULTURES | INSECTES | DOSE/HECTARE |
|---------------------|--|---|
| ET OUEST DU CANADA) | seulement) dans l'est du Canada (2 traitements en C.-B.) lorsque le calendrier de pulvérisation du gouvernement local recommande la pulvérisation. Pulvériser le produit à fond sur toutes les parties de l'écorce sur le tronc et les branches maîtresses. Appliquer en pulvérisation grossière au moyen d'un pulvérisateur réglé à une pression entre 2 000 et 2 700 kPa. Éviter de pulvériser le produit sur les fruits. | |
| | Puceron noir du cerisier, tétranyque argenté du pêcher, phytopte du prunier de pépinière, puceron vert du pêcher, puceron farineux du prunier, perce-tige, capsides, punaises des bois, cicadelle et pique oclée. Contre l'acarien du pêcher, utiliser la dose supérieure. Traiter au moment et à la dose recommandée dans les lettres ou sur le calendrier du gouvernement local. Ne pas faire plus de 2 traitements durant la saison de production des fruits (équipement manuel seulement). | 0,75 à 1 kg/1 000 L 3,25 à 4,5 kg/ha |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement ni procéder au repiquage pendant 20 jours. NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement et éviter toute autre activité pendant 7 jours. NE PAS TRAITER dans les 18 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à un traitement par jet d'air ou 3 traitements par année au moyen d'un équipement manuel (sauf indication contraire). Ne pas dépasser 5,6 kg produit/ha par saison. Ne pas dépasser 1,2 kg produit/1 000 L pour un traitement à l'aide d'un équipement manuel à haute pression. | |
| RAISIN | Phylloxera (folicole) en Ontario : Pour supprimer le phylloxera folicole, traiter en pulvérisation normale après la floraison et répéter lors de la première pulvérisation de couverture. Pulvériser 2 500 L/ha de mélange car une bonne couverture est nécessaire pour assurer une bonne suppression. | 1 kg/1 000 L |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 2 jours. NE PAS TRAITER dans les 30 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et attendre au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 2,5 kg produit/ha par saison. | |
| FRAISE | Tarsonème du fraisier : Traiter à raison de 4 000 à 8 000 L/ha selon le développement du feuillage, avant la formation des bourgeons au printemps; répéter après la récolte s'il y a encore des tarsonèmes. | 2 à 4 kg/ha |
| | Punaise terne, puceron du fraisier, aphrophore : Traiter à raison de 2 000 L/ha. Contre la punaise terne, traiter dès la première floraison et répéter 10 jours plus tard. Contre le puceron, traiter dès son apparition. Contre l'aphrophore, traiter au moment de l'éclosion. L'endosulfan est modérément toxique pour les abeilles et le traitement peut se faire en toute sécurité tôt le matin ou le soir, lorsque les abeilles ne | 2 kg/ha |

| CULTURES | INSECTES | DOSE/HECTARE |
|---------------------------|--|------------------|
| | <p>sont pas actives dans le champ. On peut mettre les oies dans les fraisières pour le désherbage au bout de 24 heures après le traitement au THIONEX 50W. Ces oies sont propres à la consommation humaine au bout de 2 mois après le dernier traitement.</p> <p>NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pour le dépistage, le désherbage manuel, l'irrigation ou le paillage pendant 7 jours. NE PAS PÉNÉTRER dans les zones traitées pour toute autre activité pendant 12 jours. NE PAS TRAITER dans les 12 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements.</p> | |
| POMME DE TERRE | <p>Puceron, doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle, punaise terne : Traiter dès que les insectes commencent à apparaître. Contre la punaise terne, utiliser 1,5 kg/ha. Ne pas ensiler ni donner au bétail les déchets de la culture (branches, feuillage, souches, etc.).</p> <p>NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 5 jours. NE PAS TRAITER dans les 5 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements dans une saison. Pour usage tous les deux ans seulement.</p> | 1,1 à 1,5 kg/ha |
| POIVRON, AUBERGINE | <p>Puceron, sphinx de la Caroline, doryphore de la pomme de terre, altise, mouche du piment : Traiter à la dose faible dès que les insectes apparaissent; répéter selon le besoin. Pulvériser le produit à fond sur les plantes, même sur le dessous des feuilles. Si l'on traite à raison de 2,25 kg/ha, le produit assure également la suppression de la noctuelle de la tomate.</p> <p>NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 9 jours. NE PAS TRAITER dans les 27 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 4,4 kg produit/ha par saison.</p> | 1,1 à 2,25 kg/ha |
| TOMATE, CONCOMBRE (serre) | <p>Puceron, aleurode : Pulvériser le produit à fond sur les plantes dès que les insectes commencent à apparaître. Porter un masque ou un respirateur approprié.</p> <p>NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 2 jours. NE PAS TRAITER dans les 2 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à un traitement par cycle de culture. Ne pas dépasser 1,2 kg de produit/1 000 L pour un traitement à l'aide d'un équipement manuel à haute pression.</p> | 1,1 kg/ha |
| CONCOMBRE, MELON | <p>Puceron, chrysomèle du concombre, perceur de la courge, altise de la pomme de terre : Traiter dès que les pucerons et les chrysomèles commencent à apparaître. Contre le perceur de la courge, pulvériser le produit à fond sur la base et les tiges des plantes.</p> <p>Punaise terne – traitement au sol : Mélanger avec</p> | 1,1 kg/ha |

| CULTURES | INSECTES | DOSE/HECTARE |
|--|---|---|
| | assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter dès l'apparition du ravageur. | |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 4 jours. NE PAS TRAITER dans les 13 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. | |
| COURGE, CITROUILLE | Puceron, chrysomèle du concombre, perceur de la courge, altise de la pomme de terre : Traiter dès que les pucerons et les chrysomèles commencent à apparaître. Contre le perceur de la courge, pulvériser le produit à fond sur la base et les tiges des plantes. | 1,1 kg/ha |
| | Punaise terne – traitement au sol : Mélanger avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter dès l'apparition du ravageur. | 1,1 kg/ha |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pour le désherbage, la taille ou le repiquage manuel pendant 12 jours. NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pour toute autre activité pendant 10 jours. NE PAS TRAITER dans les 13 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. | |
| CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOUX DE BRUXELLES | Puceron, altise, piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères (larve) : Contre toutes les arpeuteuses, adopter la dose de 1,75 kg et se servir de rallonges pour pulvériser le produit sur le dessous du feuillage. Adopter la dose de 1,1 kg seulement contre les petites larves et les altises; contre les grosses larves et les pucerons, adopter la dose de 1,75 kg. Ne pas donner les restes des cultures au bétail. | 1,1 à 1,75 kg/ha 125 à 250 g/1 000 L |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 9 jours. NE PAS TRAITER dans les 9 jours précédant la récolte. Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. | |
| CÉLERI, LAITUE POMMÉE | Puceron, arpeuteuse du chou, piéride du chou : Tailler le céleri au moment de la récolte. Ne pas donner les restes des cultures au bétail. Ne pas traiter la laitue de serre. | 1,75 kg/ha |
| | NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement pendant 4 jours. NE PAS TRAITER dans les 17 jours précédant la récolte. Pour le céleri, faire jusqu'à un traitement par année. Pour la laitue, Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. | |
| PLANTES ORNEMENTALES (d'extérieur et de serre) | Pucerons, aleurode des serres, tarsonème du fraisier, charançon noir de la vigne, scarabée du rosier, puceron gallsol de l'épinette, galéruque de l'orme : Ne pas utiliser sur les bouleaux. Le tarsonème du fraisier nécessite un traitement très soigné. Sur les chrysanthèmes, traiter avant la floraison pour obtenir les meilleurs résultats. NE PAS traiter les chrysanthèmes de Bonnafon et les géraniums dans la | 1 kg/1 000 L |

| CULTURES | INSECTES | DOSE/HECTARE |
|----------|---|--------------|
| | <p>serre, ni les boutures de chrysanthèmes dans un intervalle d'un mois après la plantation. Lorsqu'on fait le traitement en serre, porter un masque ou un respirateur approprié. Contre le charançon noir de la vigne sur l'if japonais, utiliser 1,5 kg/1 000 L et pulvériser le produit sur les branches inférieures et le sol au début de juillet (ne pas traiter à l'aide d'un équipement manuel à haute pression). Pour le puceron gallisole de l'épinette, traiter durant la première moitié de mai (ne pas traiter à l'aide d'un équipement manuel à haute pression).</p> | |
| | <p>NE PAS PÉNÉTRER dans la zone de traitement d'une serre pendant 2 jours. NE PAS PÉNÉTRER dans les zones de traitement à l'extérieur pour procéder à l'irrigation manuelle, pendant 17 jours suivant le traitement. NE PAS PÉNÉTRER dans les zones de traitement à l'extérieur pour toute autre activité, pendant 4 jours suivant le traitement. Pour l'utilisation en serre, faire jusqu'à un traitement par cycle de culture. Pour l'utilisation à l'extérieur, Faire jusqu'à deux traitements par année, et prévoir au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 5,6 kg produit/ha.</p> | |

COMPATIBILITÉ : L'endosulfan est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides le plus souvent utilisé, sauf la bouillie bordelaise et la chaux hydratée.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Les symptômes d'un empoisonnement sont les suivants : nausées, maux de tête, sensation générale de malaise, suivis de convulsions généralisées. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Recourir à des purgatifs salins et des lavages gastriques. On peut administrer de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique par voie intraveineuse en cas de convulsions. Ne pas donner de stimulants.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.